

19ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE  
Mardi 30 mars 2010 de 14h30 à 19h

Compte rendu de Mme Mariya Nedelcheva, rapporteur

Dans le cadre de la 19ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui s'est tenue à Ténériffe (Espagne) du 27 mars au 1er avril 2010, trois ateliers ont été organisés. L'atelier numéro 3 portait sur le thème de la migration en Espagne. Il était présidé par Monsieur E. Ouedraogo du Burkina Faso. Répartis en deux groupes, nous avons effectué deux visites. L'une au Centre d'accueil des migrants mineurs non-accompagnés, situé à Icod de los Vinos dans le nord de l'île. L'autre au Centre de rétention pour adultes (CEI) à Hoya Fria. S'en est suivie une table ronde intitulée la "Migration en Espagne : une vue d'ensemble et un premier regard sur le cas particulier des Iles Canaries".

Mme Inès Rojas, représentante du gouvernement des Iles Canaries, nous accompagnait tout au long de la visite au Centre d'accueil des immigrants mineurs non-accompagnés. Mme Rojas nous a fourni de précieuses informations et précisions sur la politique des îles et sur les actions concrètes qui sont menées en matière d'immigration.

Le gouvernement espagnol était représenté par Messieurs José Matres du Ministère des affaires étrangères et de la coopération et Joaquin Tamara du Ministère de l'Intérieur et Mme Joaquina Larraz du Ministère du travail. Monsieur J.Lorenzo De Armas représentait le secteur des ONG au nom de la CEAR : Commission espagnole d'Aide aux Réfugiés (ONG).

C'est en combinant visite sur le terrain et débat autour d'une table ronde que nous avons pu aborder plus en profondeur un sujet dont la complexité s'explique par des enjeux à la fois sociaux, juridiques, économiques, culturels et sécuritaires.

\*

\*\*

### A / Données chiffrées et factuelles

- **L'Espagne** fait partie des dix premiers pays comptant le plus grand nombre d'immigrés au monde. Le pays était, jusqu'il y a peu, une terre d'émigration plutôt que d'immigration. Mais l'expansion de son économie a inversé la tendance, faisant passer le nombre de migrants entrants de **600 000 en 1998 à 5,6 millions en 2009**.
- **Les Iles Canaries** sont l'un des principaux points d'entrée des immigrants clandestins en Espagne - et dans l'UE. Ceci est en partie par la proximité géographique des îles avec les côtes de l'Afrique occidentale. Le nombre de migrants a atteint un sommet en **2006 avec plus de 30 000 arrivées** en un an. Il a ensuite diminué systématiquement entre 2007 et 2009, pour atteindre **2 246 arrivées en 2009**.

Dans le cas des Iles Canaries, la réduction massive du nombre de migrants entre 2006 et 2009 résulte en partie des politiques mises en œuvre par les gouvernements espagnol et canarien.

Le phénomène migratoire sur l'île est multifacettes :

- l'immigration est à la fois régulière et irrégulière ;
- les raisons qui poussent les personnes à venir sur l'île sont principalement d'ordre économique ;
- les voies d'acheminement vers l'île sont très nombreuses en raison de la grande diversité des pays d'origine des migrants ;

## **B/ Mesures gouvernementales**

### **1/ Les mesures prises par le gouvernement espagnol**

En 2007, le Secrétariat général des affaires consulaires et migratoires a été créé au sein du Ministère des Affaires étrangères afin de coordonner les politiques migratoires.

Au sein du Ministère du travail et de l'immigration, une direction générale spéciale a vu le jour afin de mettre en œuvre des programmes d'intégration des migrants et de mettre sur pied des instruments financiers et techniques. Guidée par les trois principes de l'égalité, de l'interculturalité et de la liberté, la direction générale assure la gestion des financements provenant des niveaux locaux, nationaux et européens (fonds structurels).

Le gouvernement espagnol a mis au point une stratégie visant à stopper les flux migratoires provenant des pays d'origine et de transit, notamment la Mauritanie, le Sénégal et le Mali (c'est d'ailleurs de ces pays que viennent la majorité des immigrants). Cette stratégie a nécessité la mise en place d'une politique globale comprenant une coopération de Frontex et des centres de rétention au contrôle des frontières terrestres et maritimes, ainsi qu'une aide humanitaire spécifique envers les migrants.

En complément, l'Espagne a mis sur pied une politique de coopération globale et spécifique avec l'Afrique subsaharienne et a signé des accords de coopération de "nouvelle génération" avec six Etats d'Afrique occidentale. Ces politiques, partant du constat que le principal incitateur de l'immigration est d'ordre économique, visent à offrir de meilleures perspectives économiques aux habitants des régions d'origine.

### **2/ Les mesures prises par le gouvernement canarien**

Du côté canarien, de nombreuses politiques de sensibilisation et d'information ont vu le jour. Les autorités locales (les mairies) ont fait un gros travail de sensibilisation, à la fois des populations locales - comme par exemple à Icod de Los Vinos où un projet d'accueil de ces enfants dans des familles a été mis en place - mais aussi des enfants migrants. L'objectif étant non seulement d'éviter les tensions avec les populations locales, mais aussi d'informer les enfants de leurs droits et obligations, de leur

inculquer les règles du centre... Souvent, les enfants pensent en arrivant pouvoir travailler, notamment pour envoyer de l'argent à leur famille ou encore pour rembourser la somme réclammée par leurs "passeurs". Ils sont alors pris en charge par les enseignants du Centre qui leur expliquent que le droit espagnol ne permet pas aux enfants de travailler et qui leur proposent de suivre une formation professionnelle.

Ce travail a porté ses fruits. Du côté des populations locales, de nombreuses familles souhaitent accueillir ces enfants. Du côté des enfants, qui tous reçoivent une formation professionnelle, nombreux sont ceux qui veulent continuer leurs études.

La diminution du nombre d'immigrés en situation irrégulière est la conséquence logique des politiques menées par les autorités espagnoles et canariennes. Cependant, des questions persistent, notamment quant au suivi des migrants après qu'ils aient été reçus dans les centres. C'est à cela qu'est consacrée la dernière partie du rapport.

### **C/ Questions pendantes**

Dans les centres de rétention pour adultes, le nombre est passé de 2068 places (aux Iles Canaries) à 50 actuellement occupées. Les immigrants clandestins peuvent y rester pendant 60 jours au plus, durant lesquels les différentes voies juridiques existantes pour le traitement de leur dossier sont examinées. C'est au gouvernement espagnol (Ministère de l'Intérieur) qu'il appartient de prendre la décision finale au sujet de leur avenir. Tout au long de leur séjour dans les centres de rétention, la prise en charge des migrants est assurée par les autorités espagnoles et canariennes.

Cependant, il convient de s'interroger sur l'après. Que se passe-t-il à l'issue des 60 jours de rétention ? En effet, souvent tombés dans la clandestinité, il est difficile de savoir comment les migrants organisent leur vie, où ils habitent, s'ils ont un emploi, etc. A ce titre, nous avons constaté avec regret que les politiques mises en place ne prennent pas en compte la phase "post-centre". Très peu a été fait sur ce terrain. Très peu de structures sont prévues pour accompagner les migrants au delà des 60 jours de rétention, que ce soit financièrement, psychologiquement, ou encore socialement.

La question de l'après-centre est préoccupante également dans le cas des centres pour mineurs non-accompagnés. Quelque soit leur statut juridique, le droit espagnol garantit aux mineurs l'éducation jusqu'à l'âge de 18 ans. Le gouvernement régional a la compétence exclusive en matière d'éducation, de soins de santé et de frais de séjour (un enfant = 80 Euros par jour). 6 000 enfants ont été accueillis dans ces centres appelés résidences scolaires. Mais de même que pour les adultes, à part les quelques centres d'hébergement de transit mis en place, rien n'est prévu, ce qui les entraîne dans la clandestinité.

L'autre interrogation qui est ressortie lors de la visite est de savoir comment faire pour que les filets de sécurité mis en place par Frontex et par les autorités espagnoles et canariennes ne soient pas détournés. En effet, à chaque nouvelle mesure prise pour contrer les flux de migration en mer par exemple, une nouvelle voie d'acheminement sera créée par les "passeurs". Un exemple flagrant est celui du Maroc. L'arrivée d'immigrants clandestins marocains s'est subitement arrêtée dès lors qu'un accord de coopération entre les autorités marocaines et Frontex a été signé. Par contre, de façon

quasi-automatique, une nouvelle filière de migrants a vu le jour. En fonction des filets de sécurité qui sont installés, le flux et les catégories des migrants changent.

Il s'agit donc de trouver une solution pour que ces mesures ne soient pas constamment détournées. Ce n'est qu'en renforçant la coopération à tous les niveaux - local, national, européen - et avec les pays d'origine que les flux de migrants pourront être mieux régulés.

\*

\*\*

Le phénomène migratoire dans les Iles Canaries est complexe et touche notre sensibilité. Nous ne pouvons nous empêcher de penser à la détresse des personnes qui ont tout abandonné dans leur pays d'origine dans l'espoir d'un avenir meilleur, et qui souvent se retrouvent face à une réalité autre que celle qu'ils avaient imaginée.

Nous nous devons aussi de reconnaître que de nombreuses avancées ont été faites afin de désengorger les centres surpeuplés et d'améliorer l'accueil des migrants.

Mais l'atelier avait aussi pour but de cibler les nouvelles étapes de la politique migratoire européenne. A l'avenir, nous devons porter nos efforts sur trois volets, qui actuellement sont délaissés :

- Nous devons accroître la coopération aux frontières afin de limiter au maximum le détournement des filets de sécurité, notamment en établissant des partenariats bilatéraux avec les pays d'origine;
- Nous devons soutenir les pays d'origine dans leurs efforts à offrir de meilleures perspectives économiques à leurs citoyens ;
- Nous devons aider les pays d'origine à sensibiliser leurs populations aux risques réels que représente l'immigration.